



## Liste syndicale unitaire CGT & SUD

Égalité – Transparence – Unité – Indépendance



### Commission Administrative Paritaire des adjoints administratifs

Les Commissions Administratives Paritaires (CAP) sont des commissions consultatives qui examinent des décisions individuelles concernant la situation des agents. Elles sont paritaires, c'est-à-dire comprennent un nombre égal de représentant·e·s élu·e·s des personnels et de représentant·e·s désigné·e·s par l'administration. Lors d'un vote, en cas d'égalité des voix, la décision revient à la direction de l'Insee. En 2019, les CAP ont perdu leurs compétences en matière de mobilité et de promotion. Nous nous sommes opposé·e·s à cette régression qui institutionnalise l'opacité et l'arbitraire dans la prise de décision sur des enjeux cruciaux dans la vie personnelle et professionnelle des agents. **Nous continuerons toutefois à faire notre maximum pour vous défendre individuellement et collectivement dans l'instance et en dehors.**

### Nos revendications générales pour la carrière et les conditions de travail des agents

- ▶ **Une carrière linéaire et sans barrage** pour tous les agents : des taux de promotions suffisants pour permettre les passages de grade de tous les agents dès qu'ils-elles ont l'ancienneté statutaire nécessaire .
- ▶ **Une revalorisation de la carrière** en points d'indice et l'intégration de toutes les primes dans le traitement pour le calcul de la retraite.
- ▶ **L'augmentation du nombre de postes** et la réelle prise en compte de l'expérience professionnelle pour le concours interne spécial de C en B.
- ▶ **La mise en place d'un réel plan d'égalité** professionnelle entre les femmes et les hommes.
- ▶ **La disparition de toutes les discriminations** quel qu'en soit le motif.
- ▶ **Des postes de travail motivants et diversifiés** dans chaque établissement.
- ▶ **Des effectifs adaptés aux missions** de la Statistique Publique.
- ▶ **Les mobilités géographiques en fonction de l'ancienneté de la demande.**

#### Liste unitaire CGT et SUD

#### CAP des adjoints administratifs

- 1 Pirame Nicola (DR Nouvelle Aquitaine - Bordeaux)
- 2 Machin Catherine (DR Occitanie - Toulouse)
- 3 Bertani Stéphanie (DR Normandie - Caen)
- 4 Hamid Touria (DG - DAF)

### Les positions que nous défendons en CAP

- ▶ **Les révisions d'entretien professionnel** : obligation de la direction à s'expliquer et à suivre les situations de conflits avec la hiérarchie, localement et/ou dans le temps.
- ▶ **La titularisation de tous les agents** : nous nous opposons aux licenciements.

Votez pour nos candidat·e·s, syndiqué·e·s ou non, qui défendent des principes clairs !

- ★ **L'égalité** entre toutes et tous sans clientélisme, ni passe-droit : chacun.e de nous a les mêmes droits ;
- ★ **La transparence** : l'absence de critères explicites et publics ouvre la porte aux décisions arbitraires de l'administration ;
- ★ **L'unité syndicale** : dans l'intérêt du personnel, face à la direction avec celles et ceux qui partagent nos objectifs ;
- ★ **L'indépendance** : pour une statistique publique forte, capable de remplir pleinement ses missions de service public.

**POUR LA DÉFENSE COLLECTIVE DES MISSIONS ET DES AGENTS DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE**

**DONNEZ DE LA VOIX ! VOTEZ CGT & SUD !**

## Les attributions des CAP

Elles sont obligatoirement consultées sur :

- les refus de titularisation;
- les sanctions disciplinaires demandées par l'administration autres que l'avertissement et le blâme.

Sur la demande de l'agent :

- les litiges d'ordre individuel relatifs aux conditions d'exercice à temps partiel, du télétravail, aux refus d'autorisation d'absence pour suivre une action de préparation à un concours administratif ou une action de formation continue ou aux refus de bénéfice du congé formation ;
- les recours sur le compte rendu de l'entretien professionnel ;
- toutes autres questions d'ordre individuel, y compris les discriminations.

## Nos élu.e.s en CAP peuvent vous aider

En commission administrative paritaire, en cas d'égalité des voix, la décision revient à la direction de l'Insee.

L'intervention des représentant-e-s du personnel est cependant essentielle pour :

- ▶ **défendre** : dans les procédures contradictoires avec la direction (contestation d'entretien professionnel, discipline, etc.), tout agent a droit à un défenseur. Vos élu.e.s jouent ce rôle.
- ▶ **veiller** : vos élu.e.s veillent à ce que des critères cachés ne viennent pas s'ajouter à ceux explicitement affichés par l'administration.
- ▶ **alerter** : la présence des élu.e.s oblige l'administration à formuler les raisons de ses choix, ce qui constitue une protection contre les dérapages, volontaires ou inconscients.
- ▶ **écouter et conseiller** tout agent demandeur d'informations ou d'avis sur les problèmes le concernant.

## CGT & SUD : nos principes communs

Nos deux syndicats partagent une conception d'un **syndicalisme de lutte** pour la transformation sociale fondé sur la **solidarité**, la **démocratie**, la **proximité** et l'**ouverture sur la société**.

Nous refusons tout ce qui oppose les catégories les unes aux autres, les agents les uns aux autres.

Nous **construisons des revendications** en associant les personnels qui le souhaitent : heures mensuelles d'information, assemblées générales, pétitions...

Nous recherchons l'**unité syndicale** chaque fois qu'elle est possible, que ce soit au sein de l'Insee ou de la Statistique publique.

**Au-delà de l'Insee**, nous affirmons notre solidarité avec les luttes de salarié.e.s, retraité.e.s, demandeur.se.s d'emploi, précaires et avec les mouvements de défense des libertés individuelles et des droits des personnes. Encore plus largement nous soutenons les personnes réfugiées ayant dû quitter leur pays pour cause de conflit ou de misère.

Partout, nous dénonçons et combattons toutes les formes de discriminations.

**NOS ÉLU.E.S SONT AU SERVICE DE TOUTES ET TOUS : CONTACTEZ-LES**